



**COMMENT S'ORGANISENT LES  
PARENTS CONFRONTÉS AUX  
QUARANTAINES DES ENFANTS ?**

ENQUÊTE AUPRÈS DE 1380 PARENTS

Une production du service Études  
et Action politique de la Ligue des familles

Mars 2022

la ligue  
des familles  
citoyenparent

## A. Résumé

Depuis le début de la crise sanitaire, les parents sont mis à rude épreuve et doivent sans cesse se réorganiser pour garder les enfants tout en devant continuer à travailler.

Ils ont d'abord été totalement confinés avec les enfants tout en télétravaillant ou en devant travailler à l'extérieur comme ils le pouvaient. Après plusieurs semaines de plaidoyer de la Ligue des familles, ils ont pu souffler un peu via le congé parental corona. Mais ce congé est arrivé assez tard et sa faible rémunération a été un gros obstacle pour la majorité des familles. A partir du 1er octobre 2020, le congé parental corona s'est transformé en un chômage temporaire corona, à prendre immédiatement et sans accord de l'employeur.euse. Les parents ont pu compter sur une meilleure rémunération, 70% du salaire brut plafonné. Un dispositif imparfait vu la perte de revenus générée mais un dispositif essentiel pour offrir une solution pour les parents

Après le confinement, les enfants ont pu retourner à l'école mais un nouveau challenge pour les parents est apparu, à savoir celui de devoir jongler entre les fermetures de classes ou les quarantaines. Les parents ont été confrontés à un véritable défi quotidien de réorganisation: « Un cauchemar d'organisation et des impacts financiers trop sous-estimé », nous explique un parent en commentaire.

En janvier 2022, face à l'explosion des fermetures de classe, crèche ou des quarantaines d'enfants, la Ligue des familles a cherché à savoir si le chômage temporaire corona – à propos duquel il n'y a pas de données officielles publiées - est toujours une formule qui convient aux parents et comment mieux répondre à leurs besoins. Il s'agit donc de l'objectif de cette enquête réalisée auprès de 1380 parents.

Il ressort de notre étude que les parents ont toujours besoin d'être soutenus et que travailler avec les enfants à la maison n'est toujours pas une solution satisfaisante, loin de là. Or, si rien ne change, le chômage temporaire corona cessera d'être appliqué au-delà du 31 mars 2022. La Ligue des familles appelle d'ores et déjà le Gouvernement à prolonger ce dispositif essentiel, mais également à le rémunérer à 100% afin que tous les parents puissent effectivement y accéder. Elle plaide également pour qu'un dispositif tout à fait similaire soit accessible aux indépendant.e.s et aux fonctionnaires, ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle.

## Table des matières

<b>A. Résumé .....</b>	<b>2</b>
<b>B. Chiffres-clés .....</b>	<b>6</b>
<b>C. Introduction .....</b>	<b>7</b>
<b>Un congé spécifique pour faire face à la garde d'enfant .....</b>	<b>7</b>
Dans un premier temps le congé parental corona .....	7
Remplacé par le chômage temporaire consécutif à l'épidémie Covid 19 (chômage temporaire corona) .....	7
<b>Janvier 2022 : le chômage temporaire corona est-il encore une solution satisfaisante pour les parents ? .....</b>	<b>8</b>
<b>D. Méthodologie .....</b>	<b>10</b>
<b>E. Profil .....</b>	<b>11</b>
<b>Genre .....</b>	<b>11</b>
<b>Situation familiale .....</b>	<b>11</b>
<b>Près de 9 répondant.e.s sur dix travaillent, y compris à temps partiel .....</b>	<b>12</b>
<b>6 parents sur dix ont la possibilité de télétravailler au moins une partie du temps .....</b>	<b>12</b>
<b>F. Fermetures de classe, de crèches et quarantaines d'enfants .....</b>	<b>14</b>
<b>Depuis la rentrée des classes de janvier 2022 .....</b>	<b>14</b>
Quatre parents sur dix ont été confrontés à une fermeture de classe/crèche ou à une quarantaine d'enfants .....	14
Plus de 2 parents sur dix ont été confrontés à la modification des horaires de la crèche ou de l'école .....	14
<b>Depuis le mois de septembre 2021 .....</b>	<b>14</b>
9 parents sur dix ont été confrontés à une fermeture de classe/crèche .....	14
Près de 3 parents sur dix ont été confrontés à 3 reprises ou plus à une fermeture de classe/crèche ou à une quarantaine d'enfant .....	15
<b>G. Le chômage temporaire corona .....</b>	<b>16</b>
<b>Plus de 2 parents sur dix ont déjà eu recours au chômage temporaire corona .....</b>	<b>16</b>

<b>Les femmes sont plus nombreuses à avoir recours au chômage temporaire corona .....</b>	<b>17</b>
<b>Pourquoi certains parents n'ont pas utilisé le chômage temporaire corona.....</b>	<b>17</b>
Pour 2 parents sur dix, la perte de revenus est trop importante.....	17
8% des parents ignoraient l'existence de ce dispositif.....	18
2 parent sur dix sont exclus du chômage temporaire corona...ou sont sous pression pour ne pas le prendre .....	18
La moitié des parents a trouvé une autre solution.....	19
<b>H. L'organisation parentale face à une quarantaine d'enfant .....</b>	<b>20</b>
<b>7 parents sur dix télétravaillent tout en s'occupant des enfants... 21</b>	<b>21</b>
Le télétravail a augmenté les inégalités dans le couple .....	21
Une formule s'impose plus pour la moitié des familles monoparentales.....	21
Une situation stressante et épuisante pour la plupart des parents .....	22
<b>Près de 4 parents sur dix confient leur(s) enfant(s) à leur(s) grand(s)-parent(s) .....</b>	<b>22</b>
<b>Plus de 3 parents sur dix utilisent leurs jours de congés annuels 22</b>	<b>22</b>
<b>1 parent sur dix contraint de laisser son enfant de primaire seul . 23</b>	<b>23</b>
<b>I. L'opinion des parents face aux mesures sanitaires dans les écoles.....</b>	<b>24</b>
<b>7 parents sur dix favorables à l'arrêt complet des fermetures de classe.....</b>	<b>24</b>
<b>8 parents sur dix demandent un congé rémunéré à 100% .....</b>	<b>25</b>
<b>Seuls 2 parents sur 10 favorables à la poursuite des règles (fermeture dès 4 cas positifs) qui étaient en vigueur.....</b>	<b>26</b>
<b>Près de 8 parents sur 10 s'opposent à une fermeture totale des écoles.....</b>	<b>27</b>
<b>J. Autres mesures mentionnées par certains parents 28</b>	<b>28</b>
<b>Des tests gratuits réguliers pour les enfants et des mesures d'hygiènes renforcées dans les écoles.....</b>	<b>28</b>
<b>La vaccination obligatoire.....</b>	<b>28</b>
<b>La levée des mesures pour les enfants (surtout le port du masque) : plus de fermetures et retour à la vie normale.....</b>	<b>28</b>

<b>Un véritable congé rémunéré pour les parents fonctionnaires et indépendants.....</b>	<b>29</b>
<b>Des garderies lors des fermetures de classe et de crèches.....</b>	<b>29</b>
<b>Des informations claires et spécifiques à l'attention des enfants et des adultes .....</b>	<b>29</b>
<b>K. Ressenti des parents .....</b>	<b>31</b>
<b>Près de 8 parents sur dix se disent agacés et épuisés .....</b>	<b>32</b>
<b>Plus de la moitié des parents sont dépassés et en colère.....</b>	<b>32</b>
<b>6 parents sur dix inquiets pour la santé mentale de leur enfant et la poursuite de sa scolarité.....</b>	<b>32</b>
<b>L. Résumé de la situation en une phrase par les parents .....</b>	<b>33</b>
<b>M. Conclusion.....</b>	<b>34</b>

## B. Chiffres-clés

- Entre le 10 janvier et le 28 janvier 2022, **4 parents sur dix** ont été **confrontés à une fermeture de classe, crèche ou à une quarantaine d'enfant**.
- Depuis la rentrée de **septembre 2021** jusqu'au 28 janvier 2022, **9 parents sur dix** ont été confrontés à une fermeture de classe, crèche ou à une quarantaine d'enfant.
- **2 parents sur dix** ont eu recours au **chômage temporaire corona**.
- **2 parents sur dix** n'ont pas pris le chômage temporaire corona en raison de la **perte de revenus trop importante** - en particulier les **familles monoparentales**.
- Face à une fermeture de classe, crèche ou à une quarantaine d'enfants,
  - **7 parents sur dix télétravaillent** tout en s'occupant de leurs enfants
  - **38% des parents** confient les enfants aux **grands-parents**.
  - **36% des parents** utilisent leurs jours de **congés annuels**.
  - **10% des parents** ont été contraints de **laisser leur enfant seul**.
- **8 parents sur dix** demandent un **congé rémunéré à 100% en cas de quarantaine d'enfant**.
- **7 parents sur dix** étaient favorables à **l'arrêt complet des fermetures de classe**. En particulier les femmes (79%) et les familles monoparentales (83%).
- **Près de 8 parents sur dix** se sentent **agacés et épuisés**.
- Plus de la **moitié des parents** sont en **colère et se disent dépassés**.
- **6 parents sur dix** sont **inquiets pour la santé mentale de leur enfant** et la **poursuite de sa scolarité**.
- **6 parents sur dix** sont **inquiets pour leur propre santé mentale**.

## C. Introduction

### Un congé spécifique pour faire face à la garde d'enfant

#### Dans un premier temps le congé parental corona

Dès le 11 mars 2020, au moment des premières fermetures de crèches et d'écoles, la Ligue des familles a interpellé le Conseil national de sécurité afin d'alerter sur la situation intenable dans laquelle se trouvaient de nombreux parents<sup>1</sup>.

Elle a ainsi milité pour la mise en place d'un congé payé spécifique pour les parents - qui maintiendrait une rémunération correcte - pour faire face à la garde d'enfant lors de la fermeture des écoles en raison de la pandémie. Dans la foulée elle a lancé une pétition qui récoltera près de 19.000 signatures en quelques jours<sup>2</sup>.

Après quelques semaines, la Ligue des familles a finalement été entendue par le Gouvernement fédéral qui a décidé de créer un nouveau congé parental corona rémunéré. Il permettait aux parents, ayant au moins un enfant de moins de 12 ans ou de moins 21 ans en cas de handicap<sup>3</sup> de réduire leurs prestations à 1/2 temps ou d'1/5 temps<sup>4</sup>. Ce nouveau congé parental corona était un congé supplémentaire par rapport au congé parental ordinaire qui existait déjà.

Ce congé parental a eu le mérite d'exister pour offrir une solution aux parents mais il était tellement mal rémunéré (440,97€/mois en cas de congé à mi-temps pour les parents en couple, 724,94€/mois pour les parents solo) que dans les faits, il était inaccessible pour la majorité des parents.

Suite aux nombreuses démarches de la Ligue des familles en ce sens, la rémunération du congé parental a d'abord été augmentée de 25% (pour tout le monde), puis fin juin 2020 l'indemnité a été revalorisée à 150% pour les familles monoparentales et les familles avec un enfant en situation de handicap. Le montant restant néanmoins insuffisant pour l'ensemble des familles.

Enfin, ce congé était soumis à l'accord de l'employeur.euse, ce qui posait de nombreuses difficultés aux parents. Le congé parental corona a fait l'objet de prolongations successives et a été d'application pour les parents pendant la période du 1er mai au 30 septembre 2020.

#### Remplacé par le chômage temporaire consécutif à l'épidémie Covid 19 (chômage temporaire corona)

Dès la rentrée de septembre 2020, les cas de fermetures d'écoles et de crèches ont recommencé à exploser. La Ligue des familles a dès lors immédiatement - avec les partenaires sociaux - interpellé les parlementaires pour qu'ils mettent en place, d'urgence, un congé spécifique valable au-delà du mois de septembre<sup>5</sup>. Cela a rapidement été suivi d'effets : les députés se sont montrés à la hauteur de l'urgence, en commission Affaires sociales, en soutenant unanimement, à l'exception de la N-VA, une ouverture du droit au chômage temporaire pour les parents dans ce cas de figure.

Le 8 octobre 2020, le combat de la Ligue des familles porte ses fruits et ce dispositif est proposé aux parents.

---

<sup>1</sup> Ligue des familles, « Coronavirus : la Ligue des familles appelle à des jours de congés payés spécifiques en cas de fermeture d'école », Communiqué de presse, 11 mars 2020. Disponible : <https://www.laligue.be/association/communiqu/cpcoronavirus-et-fermetures-d-ecoles>

<sup>2</sup> [https://www.petitionenligne.be/conge\\_specifique\\_coronavirus?fbclid=IwAR0ilsuULA4TQBpugZ0zZMZoTwRA8l-sCmmHGUR9dIOTrOPp78NzMPkM](https://www.petitionenligne.be/conge_specifique_coronavirus?fbclid=IwAR0ilsuULA4TQBpugZ0zZMZoTwRA8l-sCmmHGUR9dIOTrOPp78NzMPkM)

<sup>3</sup> Sans limite d'âge dans certaines situations spécifiques pour les enfants atteints d'un handicap

<sup>4</sup> Cette mesure concerne également les parents d'accueil désignés comme tels par les autorités compétentes pour les enfants placés chez eux.

<sup>5</sup> <https://www.laligue.be/association/communiqu/fermetures-de-classes-appel-conjoint-pour-un-conge-specifique>



Le Parlement vote la mise en place du chômage temporaire corona<sup>6</sup>: en cas de fermeture de classe, de crèche ou de centre d'accueil pour enfant en situation de handicap, les parents ont le droit de s'absenter du travail immédiatement pour s'occuper de leurs enfants, en touchant l'allocation de chômage temporaire pour cause de force majeure – à condition bien sûr de prévenir leur employeur et de lui faire parvenir un document attestant de cette fermeture. Cette mesure s'applique à tous les adultes cohabitants avec un mineur.

Début du mois de novembre, le Gouvernement étend ce dispositif à l'ensemble des cas de quarantaine d'enfants<sup>7</sup>.

Ce congé est rémunéré à hauteur de 70% du salaire plafonné<sup>8</sup>. Les travailleur.euse.s reçoivent, en plus de l'allocation de chômage, un supplément de 5,86 € par jour.

À noter que le chômage temporaire corona n'est pas accessible aux parents indépendants. Ceux-ci peuvent prétendre, en cas de fermeture de classe, crèche ou une quarantaine d'enfant consécutive de sept jours, au droit passerelle<sup>9</sup>.

Ce congé ne s'applique pas non plus pour les fonctionnaires. Un dispositif existe bien chez les fonctionnaires mais il est un peu différent : il s'agit d'un système en cascade dans lequel le télétravail est d'abord privilégié, même s'il y a des possibilités de dispense de prestations avec maintien de la rémunération.

## **Janvier 2022 : le chômage temporaire corona est-il encore une solution satisfaisante pour les parents ?**

Deux semaines avant les vacances de Noël 2021, le Comité de concertation décide de fermer les classes une semaine supplémentaire pour faire face à l'augmentation massive des cas de covid 19. Les parents se retrouvent donc à la maison avec les enfants pendant trois semaines consécutives au lieu de deux.

Mais à la rentrée du mois de janvier, les cas continuent d'augmenter et les fermetures de classes et de crèches explosent. Les mesures sanitaires d'application dans les établissements (en maternelles et primaires) sont la fermeture dès que 4 enfants sont testés positifs au covid 19<sup>10</sup>.

Les parents, mis à rude épreuve depuis le début de la pandémie, se sont retrouvés à devoir jongler avec la fermeture des classes et de crèches de leurs enfants (certains ayant fréquenté l'école quelques jours à peine sur le mois de décembre) et leurs emplois respectifs. Ils sont nombreux à avoir interpellé la Ligue des familles, épuisés par cette situation.

La Ligue des familles s'est demandé si le chômage temporaire corona était toujours le dispositif qui convenait aux parents? Est-ce possible encore 2 ans après le début de la pandémie de perdre minimum 30% de sa rémunération à chaque quarantaine d'enfant ? Est-il envisageable de prendre encore un jour de chômage temporaire corona alors que le travail doit être accompli et que les objectifs doivent être atteints ?

---

<sup>6</sup> Applicable au 1er octobre

<sup>7</sup> Avant cette date, les parents dont les enfants étaient en quarantaine suite à des contacts avec des cas positifs lors de leurs activités sportives, mouvements de jeunesse ou autres activités non liées à l'école. Les enfants devaient donc rester à la maison mais les parents n'avaient droit à aucun dispositif pour pouvoir les garder. La Ligue des familles avait relayé ce problème au ministre fédéral du Travail Pierre-Yves Dermagne et plaidé pour un élargissement du droit au chômage temporaire à ces cas de figure. <https://www.laligue.be/association/communiqu/cp-le-droit-au-chomage-temporaire-etendu-a-tous-les-cas-de-quarantaines-d-enfants>

<sup>8</sup> Le plafond étant fixé à 2897,58 € par mois.

<sup>9</sup> Les travailleurs et travailleuses indépendant.e-s qui doivent interrompre complètement leur activité indépendante pendant au moins 7 jours civils consécutifs parce qu'ils doivent s'occuper de leur(s) enfant(s) suite à la mise en quarantaine d'une classe ou la fermeture de l'école/la garderie. Il doit s'agir d'enfants de 12 ans au maximum. Si l'enfant a plus de 12 ans, une justification spécifique et détaillée doit être donnée quant à la raison pour laquelle le parent doit s'occuper de l'enfant. Le travailleur ou travailleuse indépendant.e doit remplir les conditions du droit passerelle en cas d'interruption forcée.

<sup>10</sup> A la place de 2 cas positifs.



## Comment s'organisent les parents confrontés aux quarantaines des enfants ?

Elle a dès lors voulu savoir combien de parents avaient eu recours à ce dispositif depuis sa création mais l'ONEM n'est pas en possession de ces statistiques précises<sup>11</sup>. Ce qui est assez interpellant en soi.

Le chômage temporaire corona a fait l'objet de prolongations successives et il reste applicable jusqu'au 31 mars 2022, mais il est évident que des quarantaines d'enfants continueront à avoir lieu au-delà de cette date.

Afin de répondre au mieux aux besoins des parents, la Ligue des familles a lancé une grande enquête afin de savoir comment ils s'organisaient lorsque leurs enfants étaient mis en quarantaine.

En tout état de cause, pour la Ligue des familles, aussi longtemps que des enfants seront mis en quarantaine, l'accès au chômage temporaire corona pour les parents restera nécessaire. La valorisation de son indemnité pour qu'il ne génère aucune perte de revenus est toutefois indispensable.

---

<sup>11</sup> Courriel au cabinet du Ministre des Affaires Sociales et de L'emploi, Pierre-Yves Dermagne du 20 avril 2021

## D. Méthodologie

Cette enquête a été réalisée par internet du 26 au 28 janvier auprès de 1380 parents ayant au moins un enfant en crèche ou dans l'enseignement fondamental en Belgique francophone. Elle a été relayée par les canaux de la Ligue des familles. C'était un sondage court, une vingtaine de questions, dont le temps moyen total de réponse était de 4 minutes.

Cette étude est à la fois composée d'un volet quantitatif reprenant les réponses aux questions fermées et d'un volet qualitatif. Plusieurs questions étaient ouvertes pour laisser aux parents l'occasion de s'exprimer et de préciser leur vécu. Nous avons rassemblé les commentaires portant sur des demandes et des vécus similaires afin d'enrichir les résultats des questions fermées.

Cette enquête n'a pu être réalisée qu'en ligne, ce qui crée un biais en excluant de facto les personnes analphabètes, souffrant de la fracture numérique... D'autre part, notre enquête souffre d'un biais d'autosélection puisque ce sont les individus qui choisissent eux-mêmes de répondre ou non à l'enquête. Nous passons donc à côté d'une série de personnes, avec des profils différents, qui auraient peut-être eu d'autres réponses à donner, mais qui n'étaient pas intéressées par le sujet ou manquaient de temps pour y répondre<sup>12</sup>.

---

<sup>12</sup> D. Fripiat et N. Marquis, 2010. « Les enquêtes par Internet en sciences sociales : un état des lieux ». Population, 2010/2, vol. 65. Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-population-2010-2-page-309.htm>.

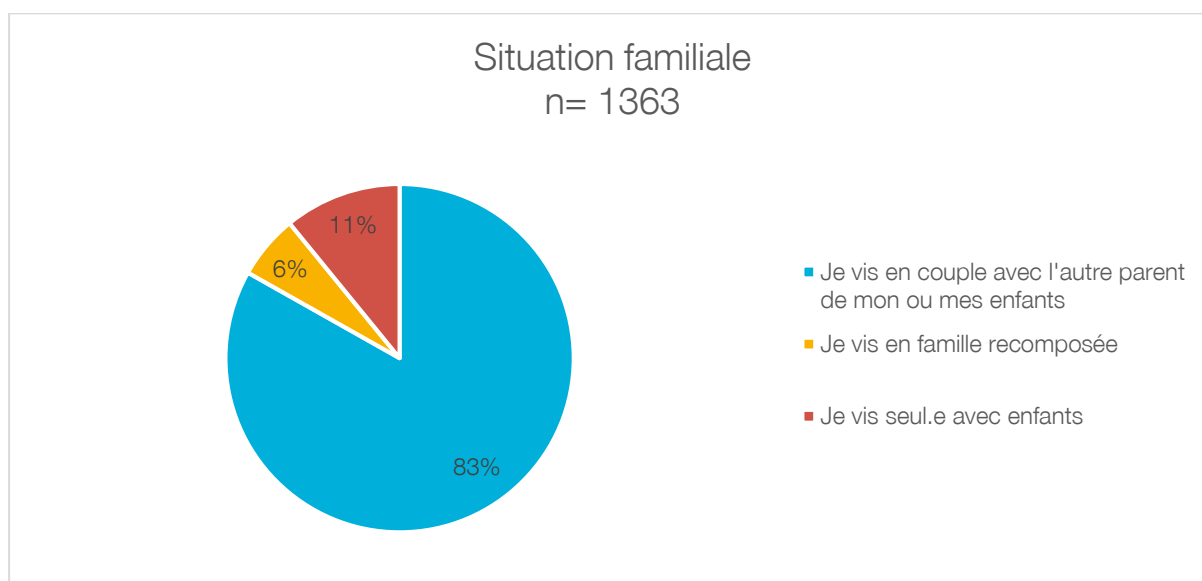
## E. Profil

### Genre

Parmi nos répondant-e-s, plus de 4 sur 5 sont des répondantes (85%). C'est un constat récurrent dans nos enquêtes<sup>13</sup>, nos répondants sont très majoritairement des répondantes. Nous constatons que les matières familiales continuent manifestement d'intéresser plus les femmes que les hommes.

Les parents qui ne s'identifient à aucun des deux genres sont moins de 1%.

### Situation familiale



Concernant la situation conjugale, 83% des parents sont en couple avec le père/la mère de leurs enfants, tandis que 6% sont en famille recomposée. Les familles monoparentales représentent 11% de notre échantillon. Les répondant.e.s. sont 8% à déclarer avoir des beaux-enfants.

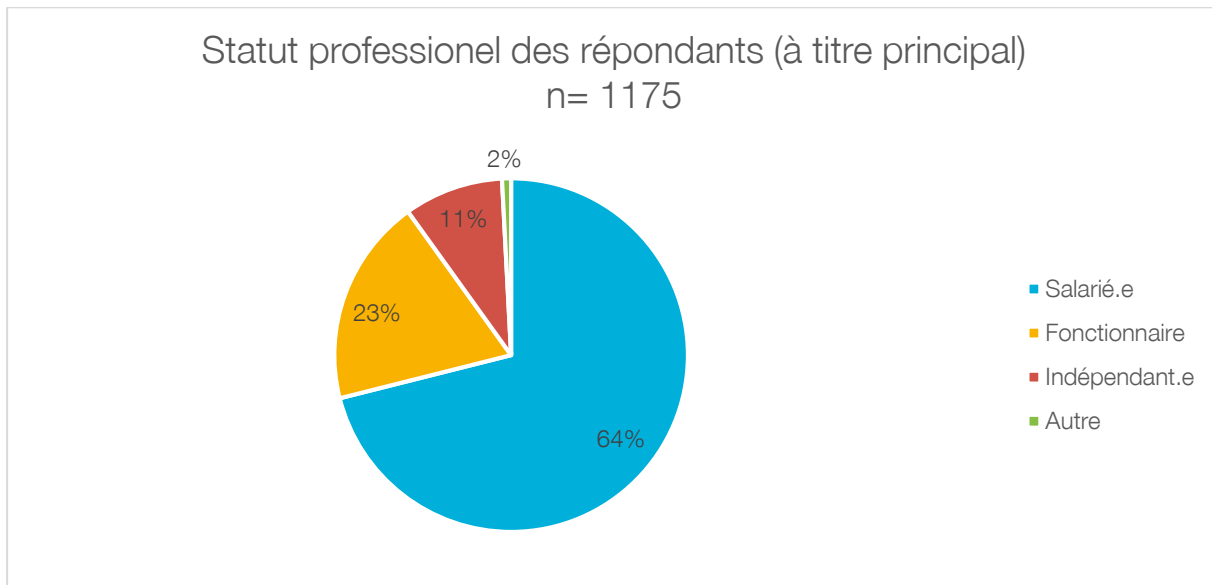
Les parents sont 93% à vivre en permanence avec leur(s) enfant(s) et seulement 7% à vivre avec eux un ou plusieurs jours par semaine, du lundi au vendredi (+ éventuellement le week-end). Les réponses de parents qui hébergent les enfants seulement le week-end n'ont pas été prises en compte, s'agissant d'une enquête relative aux fermetures d'écoles et crèches.

Nos répondant-e-s sont 21% à avoir un-e seul-e enfant, 47% en ont deux et 32% sont des familles nombreuses (trois enfants et plus). Les parents ayant un-e enfant en situation de handicap représentent 3% de nos répondant-e-s.

<sup>13</sup> C'était le cas pour nos enquêtes : « Mobilité des parents : tais-toi et rame » en 2019, « Parents indépendants » en 2017 et « Comme parents, que voulez-vous changer dans votre commune ? » en 2018, « Étude : les besoins et les attentes des parents pendant le confinement » en 2019.

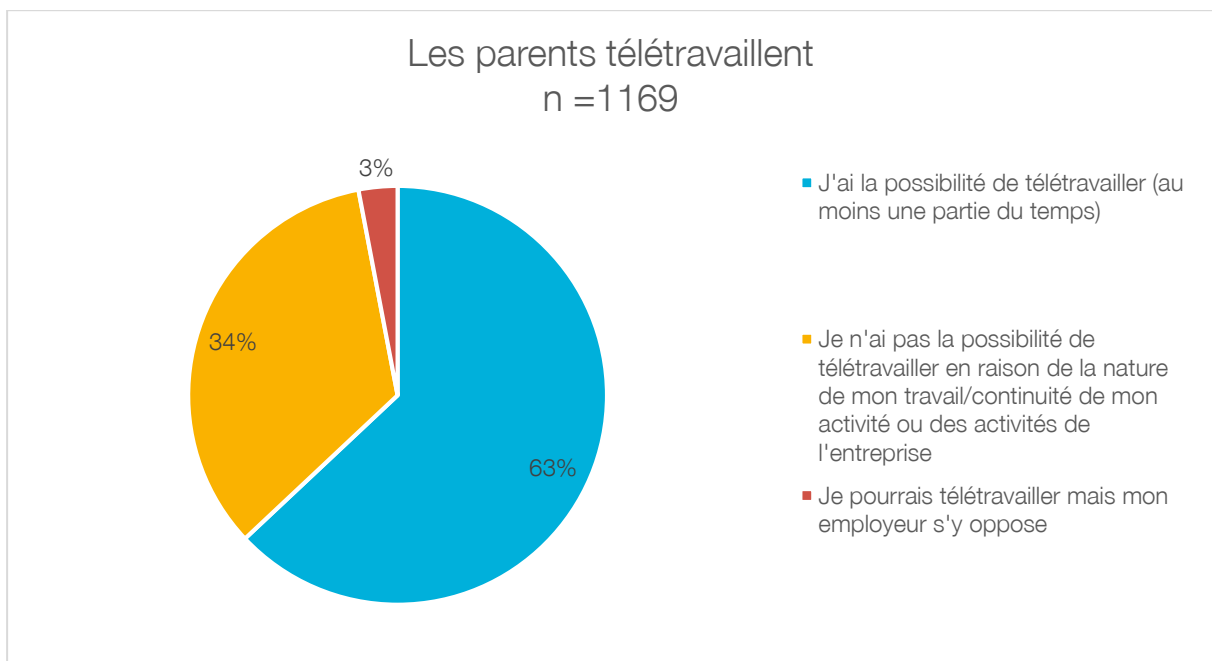
## Près de 9 répondant.e.s sur dix travaillent, y compris à temps partiel

La très grande majorité de nos répondant.e.s travaillent, y compris à temps partiel : 86%. Les 14 % restants ne travaillent pas (chômage temporaire ou non, maladie/invalidité, congé de maternité, paternité ou parental, formation, études, au foyer, pension...).



La majorité des parents interrogés travaillent en tant que salariés (65%) tandis que 23% sont fonctionnaires et 11% indépendants. Parmi les répondant.e.s, 1% ont répondu « autre » à la question de leur statut professionnel.

## 6 parents sur dix ont la possibilité de télétravailler au moins une partie du temps



## Comment s'organisent les parents confrontés aux quarantaines des enfants ?

63 % des parents ont la possibilité de télétravailler (au moins une partie du temps) tandis que 34% n'en n'ont pas la possibilité en raison de la nature de leur travail/continuité de l'activité ou des activités de l'entreprise.

3% des parents ont répondu qu'ils pourraient travailler mais que leur employeur.euse. ne le permettait pas. Ce chiffre est interpellant lorsque l'on sait que le télétravail était obligatoire du 20 novembre 2020 (à raison d'au moins 4 jours par semaine)<sup>14</sup> jusqu'au 18 février, soit pendant toute la période de réponse à cette enquête.

---

<sup>14</sup> Suite au Codeco du 11 février 2022, le télétravail ne sera plus obligatoire à partir du 18 février 2022 mais toujours fortement recommandé.

## **F. Fermetures de classe, de crèches et quarantaines d'enfants**

### **Depuis la rentrée des classes de janvier 2022**

#### **Quatre parents sur dix ont été confrontés à une fermeture de classe/crèche ou à une quarantaine d'enfants**

En dehors des fermetures des écoles et des crèches généralisées, nous avons demandé aux parents à combien de reprises ils avaient été confrontés à la quarantaine d'enfant ou à une fermeture de classe/crèche.

Depuis la rentrée des classes du 10 janvier 2022, ce ne sont pas moins de 41% des parents qui ont répondu par la positive. Cela signifie que sur une période de 3 semaines (l'enquête ayant été clôturée le 28 janvier), 2 parents sur 5 ont dû faire face à cette situation. Il s'agit d'un chiffre considérable.

Ce sont les parents de 3 enfants et plus (43,4%) et de 2 enfants (43,1%) qui ont plus particulièrement été touchés que les parents avec 1 enfant (35%). Ce qui semble assez logique, au plus les parents ayant des enfants au plus ils multiplient leur chance d'être confrontés à cette situation.

#### **Plus de 2 parents sur dix ont été confrontés à la modification des horaires de la crèche ou de l'école**

Depuis la rentrée des classes suite aux vacances de Noël (10 janvier 2022), la Ligue des familles a été interpellée par les parents qui voyaient les horaires de la crèche ou de l'école de leur.s enfant.s modifiés : pas de garderie, horaires restreints...

Ils sont près de 26% à avoir répondu qu'ils avaient vécu cette situation, tandis que plus de 74% ont répondu par la négative. Ce chiffre est tout de même significatif puisqu'il couvre une période de 3 semaines seulement.

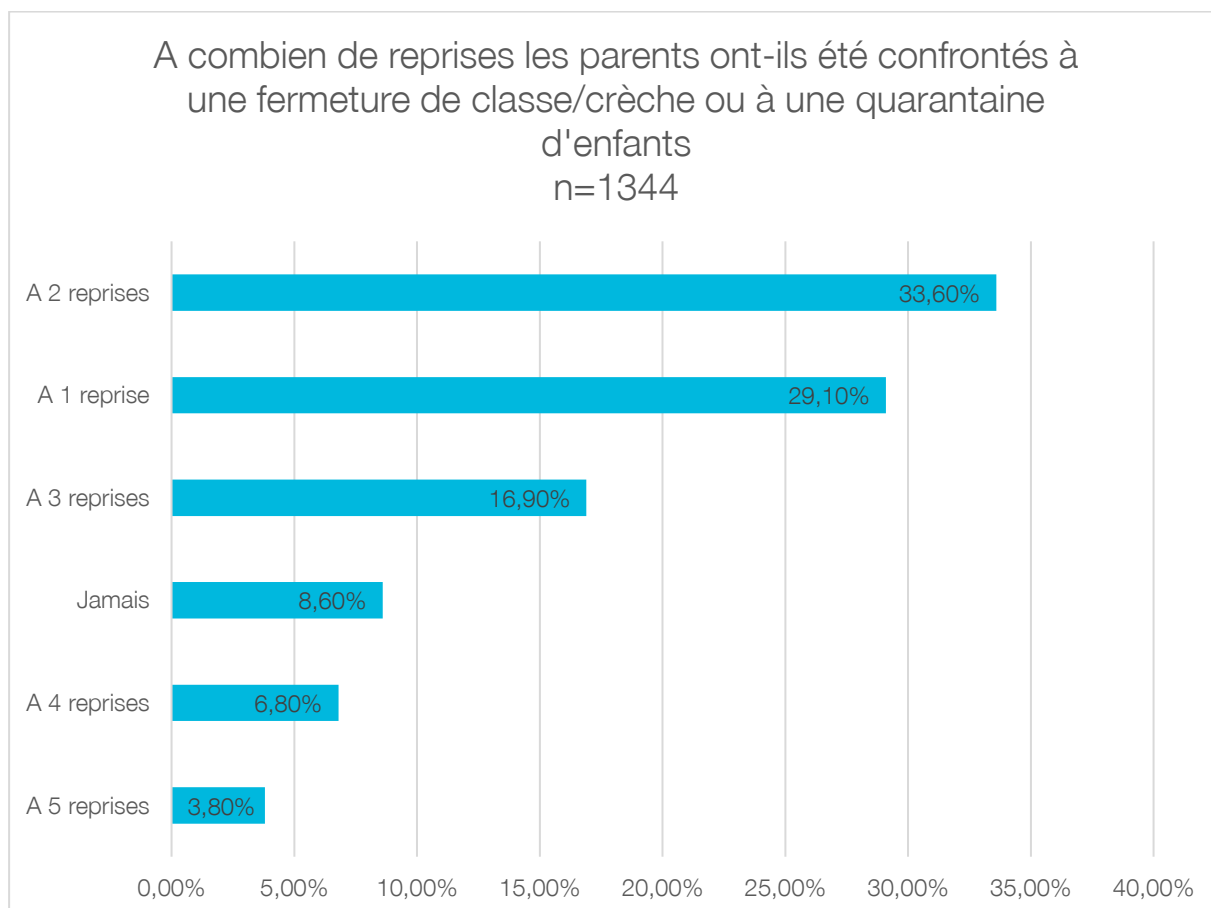
### **Depuis le mois de septembre 2021**

#### **9 parents sur dix ont été confrontés à une fermeture de classe/crèche**

Nous avons demandé aux parents, à combien de reprises ils avaient dû faire face à une quarantaine d'enfants ou à la fermeture de classe/crèche mais cette fois depuis le mois de septembre 2021 (sans prendre en compte la prolongation des vacances de Noël). Ils sont 90% à avoir été confrontés au moins une fois à une telle situation.

Sans surprise, les parents de 3 enfants et plus ont été davantage touchés (58,7%) que ceux ayant deux enfants (57,2%) ou un enfant (47,2%).

## Près de 3 parents sur dix ont été confrontés à 3 reprises ou plus à une fermeture de classe/crèche ou à une quarantaine d'enfant



Depuis septembre 2021, la majorité des parents ont été confrontés à cette situation à deux reprises (33%) tandis que 29% l'ont été à une seule reprise. Près de trois parents sur dix (27%) ont été confrontés à cette situation à trois reprises ou plus !

Ils sont tout de même près de 7% à avoir été confrontés à la quarantaine d'enfant ou à la fermeture de classe/école à quatre reprises. Près de 4% des parents ont vécu cette situation à 5 reprises ou plus ! Tandis que 9% ne l'ont jamais été et 1% ne s'en souviennent plus.



## G. Le chômage temporaire corona

Depuis le 8 octobre 2020, face à la fermeture d'une classe, crèche ou la quarantaine d'un enfant, les parents peuvent faire appel au chômage temporaire corona (voir Introduction, page 5).

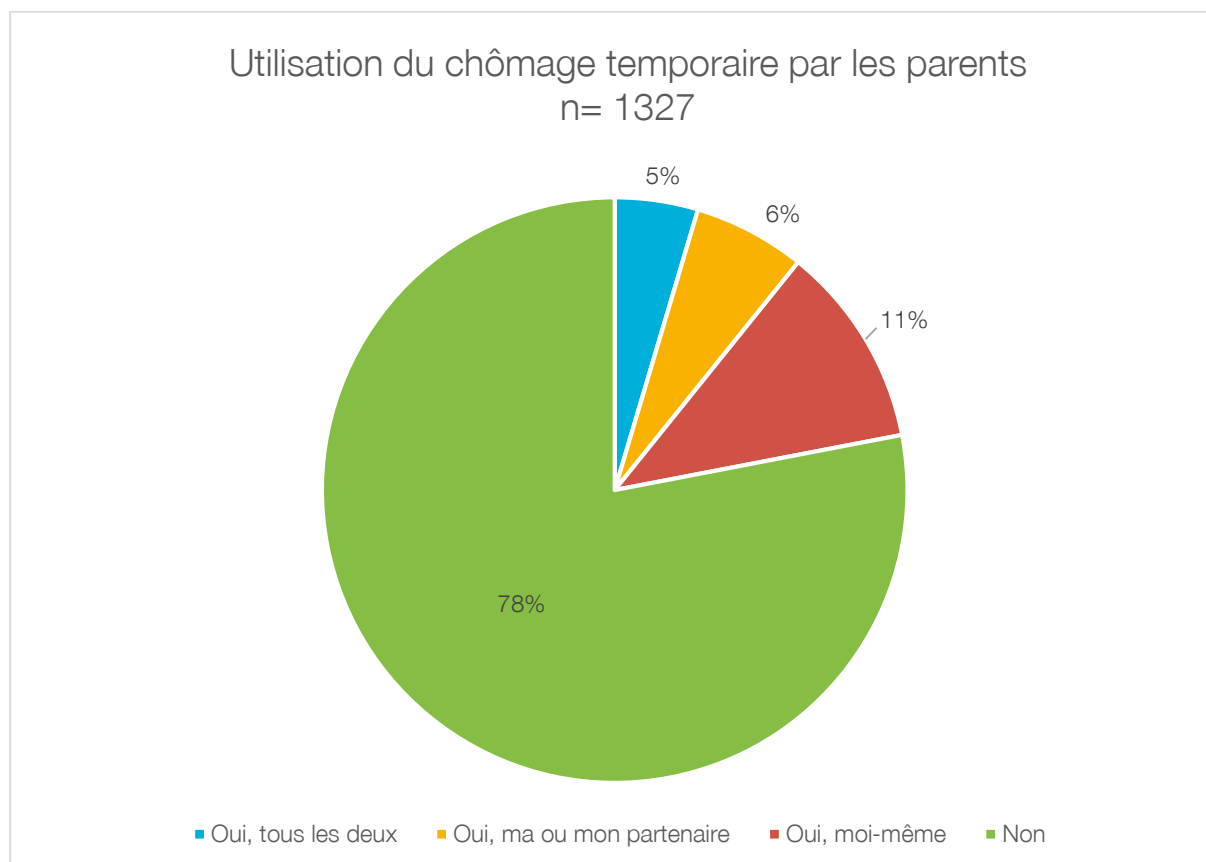
Ce dispositif est imparfait car il comporte une baisse importante des revenus - l'allocation est de 70% du salaire brut plafonné - mais il constitue une solution pour les parents ayant une activité professionnelle et devant garder leurs enfants.

Comme évoqué plus haut, la Ligue des familles a voulu savoir combien de parents avaient eu recours à ce dispositif depuis sa création mais l'ONEM n'est pas en possession de ces statistiques précises<sup>15</sup>. Nous avons dès lors posé la question directement aux parents directement.

### Plus de 2 parents sur dix ont déjà eu recours au chômage temporaire corona

22% des parents répondent avoir eu personnellement ou leur partenaire recours au chômage temporaire corona au moins une fois depuis qu'il a été mis en place, 78% indiquent ne pas y avoir recouru.

Dans les commentaires, certains parents ont insisté sur l'importance de ce dispositif : « *Heureusement que le chômage temporaire existe et que je peux en bénéficier car sinon je ne sais pas comment on pourrait survivre à tout ça* ».



<sup>15</sup> Courriel au cabinet du Ministre des Affaires Sociales et de L'emploi, Pierre-Yves Dermagne du 20 avril 2021.

## Les femmes sont plus nombreuses à avoir recours au chômage temporaire corona

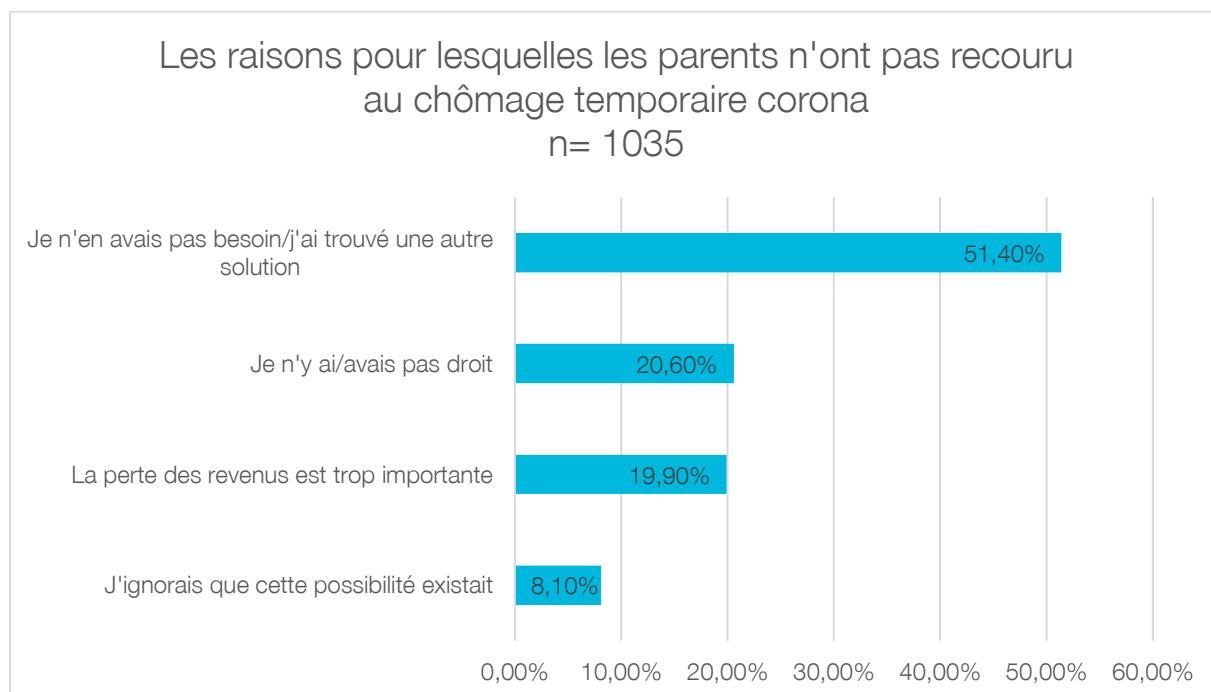
Les femmes sont un peu plus nombreuses à avoir utilisé ce dispositif puisqu'elles déclarent à 11,6% l'avoir utilisé personnellement contre 8,5% des hommes.

Tandis que les hommes sont plus nombreux à avoir répondu que leur partenaire avait eu recours au chômage temporaire - 10,6%, contre 5,5% des femmes. Ces chiffres confirment la tendance générale : ce sont surtout les femmes qui restent à la maison pour s'occuper des enfants<sup>16</sup>.

Par ailleurs, le congé parental corona avait précédemment suivi cette même tendance en ce qui concerne le genre car lors du premier mois de son introduction (mai 2020) il a été pris par 2/3 de femmes. Au deuxième mois du congé parental corona, cette répartition est restée identique, mais cette part représentée par des femmes n'a cessé ensuite d'augmenter pour atteindre jusque les 75% au mois de septembre<sup>17</sup>.

## Pourquoi certains parents n'ont pas utilisé le chômage temporaire corona

Nous avons demandé aux parents qui n'avaient pas recouru au chômage temporaire corona pour quarantaine d'enfant quelles en étaient les raisons. Ils pouvaient choisir parmi 4 propositions (plusieurs réponses possibles).



### Pour 2 parents sur dix, la perte de revenus est trop importante

Parmi les parents qui n'ont pas eu recours au chômage temporaire corona, 20% nous indiquent que la perte de revenus est trop importante. Le recours au chômage temporaire corona génère en effet une perte de 30% de revenus pour les familles, ce qui est énorme !

<sup>16</sup> 67% des utilisateurs du congé parental sont des femmes contre 33% des hommes – Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes, la dimension de genre dans l'utilisation du congé parental, crédit-temps et l'interruption de carrière, 2019.

<sup>17</sup> Chiffres de l'onem

La Ligue des familles plaide depuis la création de ce dispositif de le rémunérer à hauteur de 100% des revenus pour permettre à toutes les familles de pouvoir accéder à ce dispositif essentiel. Les parents sont largement demandeurs d'un congé qui ne génère aucune perte de revenus puisqu'ils sont 78% à le réclamer (voir titre I, page 24).

Les parents ont pu témoigner de ces difficultés en commentaire : « *Un cauchemar d'organisation et des impacts financiers trop sous-estimé* ».

Les familles monoparentales sont plus nombreuses encore à invoquer cet argument financier (31%). Elles nous relatent en commentaire devoir choisir entre s'occuper de leurs enfants ou payer les factures : « *que choisir? Ses enfants ou son travail pour payer les factures et pouvoir prendre soin de ses enfants?* ». D'autres demandent des « *Mesures spécifiques pour parents solo permettant une meilleure compensation financière en cas de chômage temporaire covid* ».

## **8% des parents ignoraient l'existence de ce dispositif**

8% des répondant.e.s ont affirmé ignorer que cette possibilité existait. Ce résultat est interpellant. Pour la Ligue des familles, des efforts de communications de la part du Gouvernement doivent semble-t-il encore être faits.

## **2 parent sur dix sont exclus du chômage temporaire corona...ou sont sous pression pour ne pas le prendre**

Un nombre important des parents sont exclus du chômage temporaire corona car ils sont près de 21% à avoir répondu qu'ils n'y ont/avaient pas droit. Parmi ceux-ci, on retrouve une majorité d'indépendant.e.s (50%) et de fonctionnaires (27,6%).

Il est étonnant de retrouver parmi les parents qui n'y avaient pas droit 10% de salarié.e.s alors qu'il s'agit précisément d'un dispositif qui ne peut être refusé par l'employeur.

Pour la Ligue des familles, cela peut être lié à la culture de l'entreprise ou à la pression qui est mise sur les parents pour ne pas avoir recours à ce dispositif. Lorsque l'on sait qu'un père sur dix n'ose pas demander de congé de paternité/coparentalité par craintes de représailles professionnelles<sup>18</sup> alors qu'il ne s'agit que de trois semaines pour s'occuper de son nouveau-né, on peut supposer que cela s'applique également au chômage temporaire corona. En commentaire libre, un parent nous indique qu'il n'ose pas demander le chômage temporaire corona : « *le congé corona pour enfant en quarantaine ne peut parfois pas se demander au sein des entreprises. Pour ma part, je n'ose pas le demander, je sais que mes collègues seraient difficultés et qu'elles n'apprécieraient pas une si longue absence pour ce motif. Aucune de mes collègues n'y a eu recours* ».

D'autres ont d'ailleurs insisté sur la pression professionnelle pour ne pas prendre le chômage temporaire corona : « *C'est épuisant, de trouver une solution pour les faire garder, car je ne peux pas dire à mon employeur que voilà je dois prendre un chômage quarantaine. Elle sera furieuse* ».

Une maman travaillant dans un secteur essentiel se voit interdire de prendre le chômage temporaire corona : « *Étant infirmière, mon employeur refuse que je prenne le congé chômage pour quarantaine...Il m'est déjà arrivé de rendre un certificat médical car je n'avais pas d'autre choix. (Premier certificat sur 4 ans 1/2 et la directrice des soins m'a téléphoné à 21h pour voir pourquoi je rendais un certificat?! Et en me faisant culpabiliser* ».

Face aux multiplications des fermetures de classe, crèche ou de quarantaine, un parent nous a expliqué en commentaire : « *J'ai peur de perdre mon emploi au profit de quelqu'un qui n'a pas d'enfant si je demande congé ou télétravail pour garder mes enfants* ». Ou encore « *se sentir impuissant et incompris par l'employeur qui ne propose que des solutions non idéales ("Prenez votre enfant au travail") ou illégales ("Mettez-vous en maladie")* ».

---

<sup>18</sup> Baromètre des parents 2020, données Ipsos

## **La moitié des parents a trouvé une autre solution**

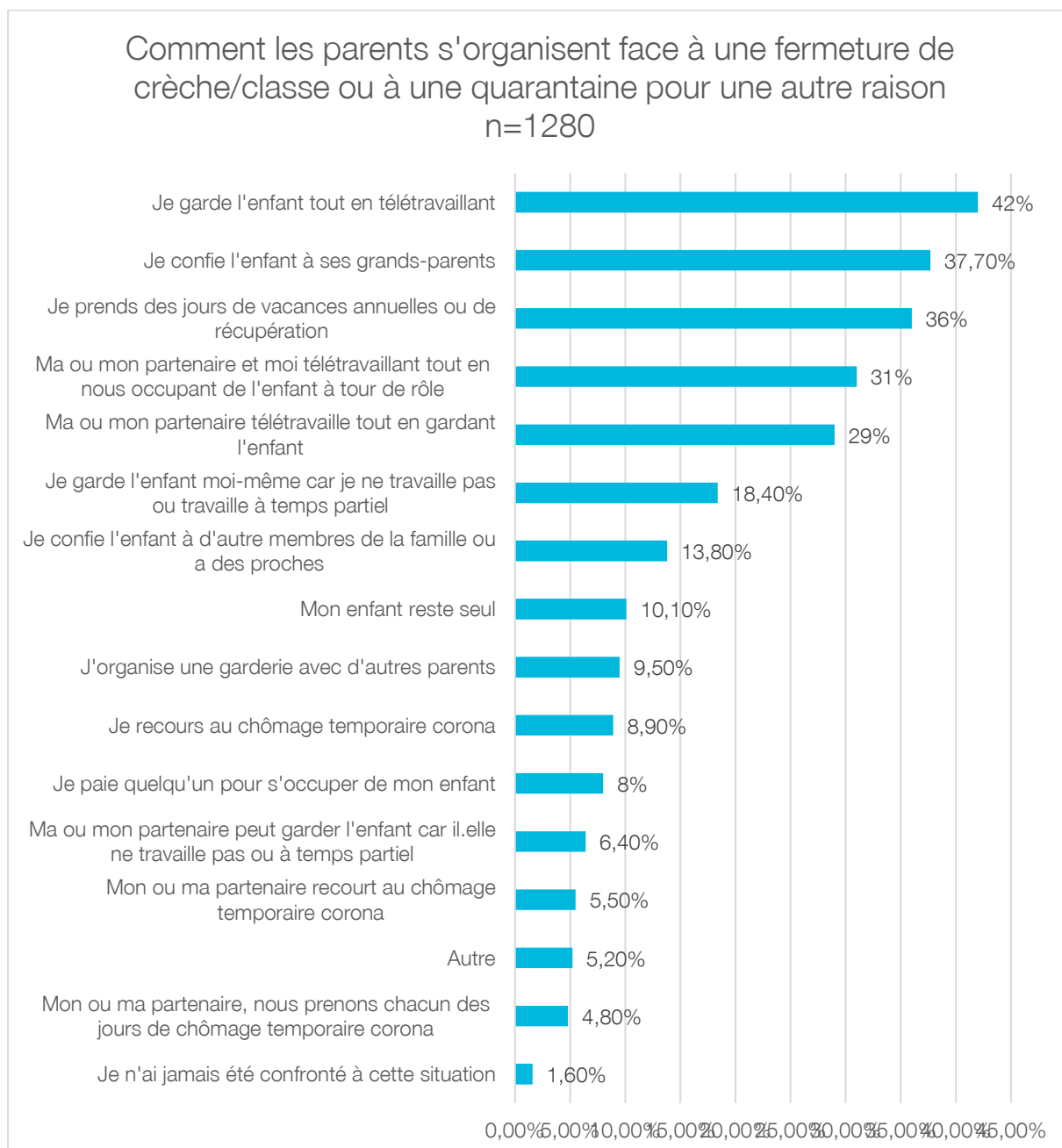
Parmi les parents qui ont répondu ne pas avoir eu recours au chômage temporaire corona, la moitié d'entre eux n'en avait pas besoin/a trouvé une autre solution (51,40%). Il s'agit de l'objectif du chapitre suivant : comprendre comment les parents s'organisent face à cette situation.

Parmi les parents ayant trouvé une solution, il ne faut pas perdre de vue que doit s'y trouver une quantité importante de parents qui ont accès au chômage temporaire corona mais qui craignent de le demander, comme exposé ci-dessus.

Les indépendants et les fonctionnaires exclus du chômage temporaire corona, ont évidemment dû trouver d'autres solutions.

## H. L'organisation parentale face à une quarantaine d'enfant

Nous avons demandé aux parents comment ils s'organisent lorsque la crèche/classe d'un enfant ferme ou qu'un enfant est en quarantaine pour une autre raison. Les parents pouvaient choisir plusieurs réponses parmi une série de propositions. Il leur était également possible d'indiquer spécifiquement une solution dans la catégorie « autre ».



## 7 parents sur dix télétravaillent tout en s'occupant des enfants

De manière majoritaire, les parents n'ont pas de solution pour garder leurs enfants puisqu'ils/leur partenaire télétravaillent à domicile tout en s'occupant de leur enfant (71%).

Or, on sait toutes les difficultés que représente, le télétravail et la garde d'enfants pour les parents<sup>19</sup>. Les parents ont été nombreux à se livrer sur cette situation très difficile en commentaire libre (voir titre K : *ressenti des parents*). Un.e répondant.e insistait à cet égard qu'il était essentiel de « **prendre en compte la santé mentale des parents et rappeler SVP que le télétravail EST du travail et pas un mode de garde, c'est intenable** ». Pour un autre parent télétravailler tout en gardant les enfants c'est « *la triple peine pour tous les membres de la famille (financière, morale et physique)* ».

Cela est d'autant plus inquiétant que depuis le mois de septembre 2021, neuf parents sur dix ont été confrontés à une fermeture de crèche/classe ou à une quarantaine d'enfant. Nous verrons dans le chapitre suivant que les parents sont épuisés, au bord de craquer, et inquiets pour leur santé mentale et celle de leur enfant.

### Le télétravail a augmenté les inégalités dans le couple

Les hommes sont 50% à déclarer télétravailler tout en gardant les enfants tandis que les femmes sont 40%. Mais les hommes sont aussi plus nombreux à indiquer que leur partenaire télétravaille tout en gardant l'enfant (33,5%) que les femmes (28,3%).

Les femmes sont significativement beaucoup plus nombreuses à indiquer qu'elles gardent l'enfant car elles travaillent à temps partiel ou ne travaillent pas (20,6%) que les hommes (5,9%).

Ce constat n'est guère étonnant et confirme la tendance générale selon laquelle la répartition des tâches ménagères et des soins aux enfants est très inégalitaire dans toutes les configurations de couples. En raison des stéréotypes de genre, la femme est poussée à la maison et l'homme au travail.

En temps normal, le travail domestique, de soins et d'éducation repose à 60% sur les femmes et 40% sur les hommes. Avec la pandémie, les hommes et les femmes se sont retrouvés à la maison. Au lieu d'aller vers une meilleure répartition des tâches, le confinement a augmenté les inégalités dans le couple. Le travail familial a cru de vingt heures environ par semaine : douze heures pour les femmes contre seulement huit heures pour les hommes<sup>20</sup>. Pour caricaturer, les femmes travaillent à la maison avec les enfants pendant que les hommes travaillent dans leur entreprise.

### Une formule s'impose plus pour la moitié des familles monoparentales

Les familles monoparentales sont plus nombreuses à s'organiser de cette manière puisqu'elles sont plus de la moitié à avoir opté pour cette solution (51%).

Ce constat est interpellant lorsque, comme relevé plus haut, on connaît l'impossibilité pour les parents de télétravailler tout en s'occupant de leurs enfants (en particulier en bas âge).

Notre étude sur les besoins et les attentes des parents pendant le confinement réalisé en 2019, avait par ailleurs révélé que cette situation était particulièrement difficile à vivre pour les familles monoparentales qui font déjà face à des difficultés accrues<sup>21</sup>.

---

<sup>19</sup> A. Woefle « Étude : les besoins et les attentes des parents pendant le confinement » en 2019.

<sup>20</sup> O'Dorchai Sile, COVID-19, travail et genre en Wallonie, Decryptage n°2, IWEPS, Avril 2020, disponible sur <https://www.iweps.be/publication/covid-19-travail-genre-wallonie/>

<sup>21</sup> Ibidem.

## Une situation stressante et épuisante pour la plupart des parents

En commentaire de la présente étude, les parents ont été nombreux à décrire cette situation comme un « *enfer* », « *stressant* », « *épuisant* » ou encore « *Mauvais pour la scolarité de mon enfant, mauvais pour mon travail qui avance moins, mauvais pour mon sommeil et mes nerfs car je dois alors tirer sur la corde* ».

D'autres insistent sur le fait qu'il est « *impossible de télétravailler avec des enfants, cette mesure est hypocrite. On peut juste "téléglançouiller" pour ceux qui peuvent se le permettre ou finir complètement à bout* » ajoute un autre.

C'est faire « *faire 3 journées (travailleur, enseignant, parent) en une seule journée de 24h est épuisant mentalement et physiquement* », insiste un.e autre répondant.e.

« *La pression est maximale de la part des employeurs pour ne pas demander les congés quarantaines. Le télétravail est perçu comme une solution « facile » pour combiner la garde des enfants et la performance professionnelle à 100%. L'école demande également d'être disponible pour la matière à (re)voir avec les enfants. C'est un triple temps-plein (parent, employé et prof à domicile) pour les parents!*

Un.e répondant.e insiste sur son sentiment de culpabilité de ne rien faire de bien « *Je suis trop sollicitée et je suis à bout. Je me sens coupable de ne pas savoir bien m'occuper de mon enfant, c'est mettre de nouveau un énorme fardeau sur les épaules des parents : on ne peut et en même temps travailler et en même temps garder ses enfants ! Je dis STOP !* ».

Les journées de parents sont à rallonge puisqu'ils travaillent tôt le matin et tard le soir pour pouvoir s'occuper des enfants « *Je télétravaille de manière hachée et élastique car mon fils a des devoirs et qu'il a besoin d'un minimum d'attention (il est devenu très anxieux). Du coup, ma journée de télétravail s'étale du matin jusqu'au soir (après-dîner)* ».

## Près de 4 parents sur dix confient leur(s) enfant(s) à leur(s) grand(s)-parent(s)

38% des parents indiquent confier les enfants aux grands-parents. Ils sont pour la plupart d'entre eux (74%) âgés de 65 ans et plus (75 ans et plus même dans 12% des cas). Ce qui ne manque pas d'interpeller alors qu'un des objectifs de la fermeture des classes est de protéger les personnes les plus à risque. En commentaire, les parents indiquent culpabiliser mais ne pas avoir d'autre solution.

Sans surprise, parmi les parents qui confient l'enfant aux grands-parents, ils sont nombreux à ne pas avoir la possibilité de télétravailler en raison de la nature de leur travail<sup>22</sup> (42,5%), tout comme ceux qui pourraient télétravailler mais dont l'employeur ne permet pas le télétravail (39,3%) et enfin ceux qui télétravaillent au moins une partie du temps.

Au plus les parents ont dû faire face à des fermetures de classe/crèche ou à une quarantaine d'enfants depuis le mois de septembre 2021, au plus ils répondent confier les enfants aux grands-parents :41% des parents confrontés à cette situation à cinq reprises ou plus et 35% des parents à 1 seule reprise.

## Plus de 3 parents sur dix utilisent leurs jours de congés annuels

Les répondant.e.s ont également indiqué devoir utiliser leurs jours de vacances annuelles (36%), ce qui devient de plus en plus problématique. En effet, nous avons vu plus haut que : 27% des familles ont été confrontées à 3 fermetures de classe ou plus depuis la rentrée de septembre 2021, en plus de l'allongement des vacances de Noël : de quoi occuper la totalité des 4 semaines légales de vacances annuelles en seulement quelques mois, hors vacances scolaires.

---

<sup>22</sup> Ou de la continuité de leur activité ou des activités de l'entreprise



Comment s'organisent les parents confrontés aux quarantaines des enfants ?

Un.e répondant.e a exprimé cette situation en commentaire libre « Je prends un congé sans solde pour garder mes jumeaux âgés de 7 ans et je laisse mes collègues dans la difficulté et mes patients sans consultation ».

## **1 parent sur dix contraint de laisser son enfant de primaire seul**

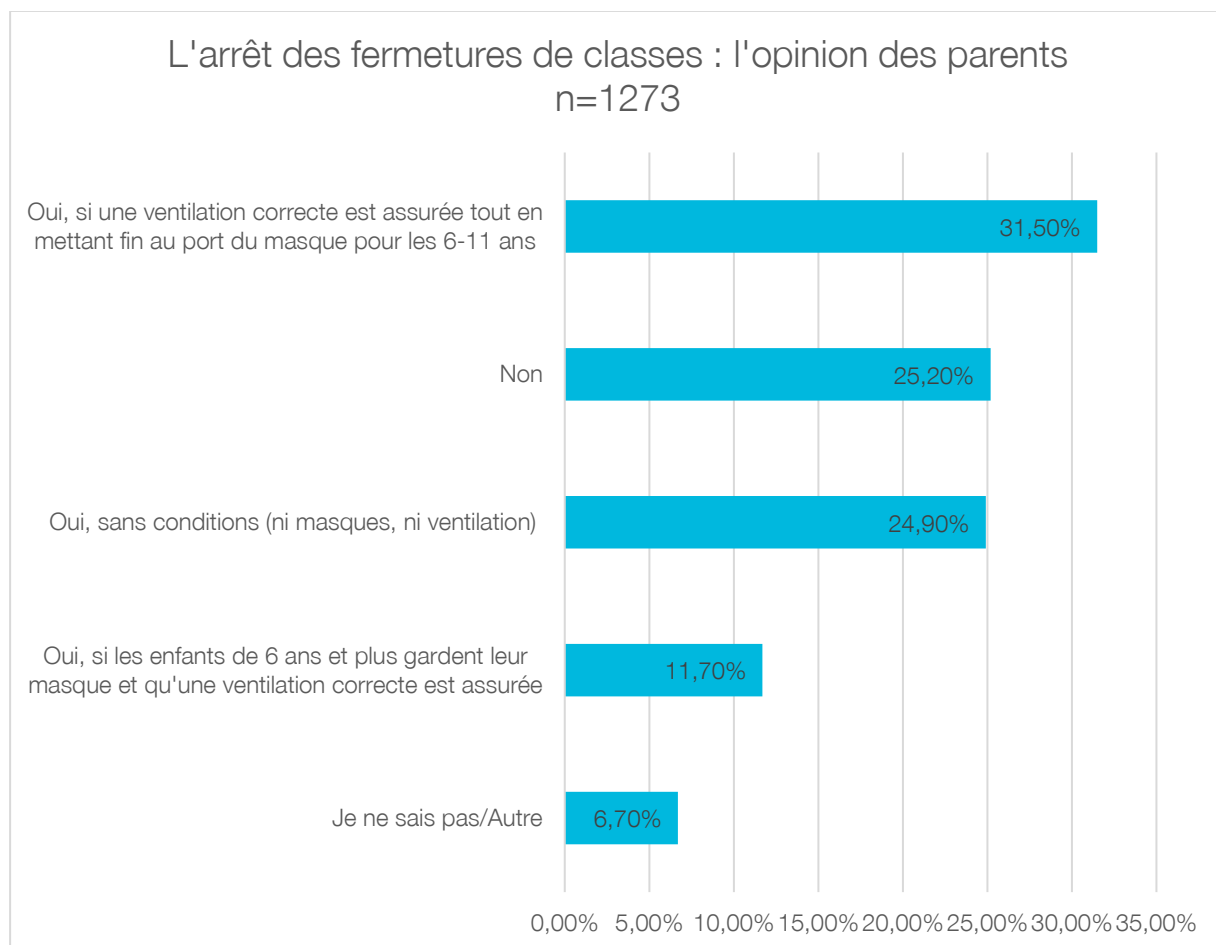
Pas moins de 10% des parents ont enfin indiqué être contraints de laisser leur enfant de moins de 12 ans seul pour aller travailler, tandis que 8% ont payé quelqu'un pour s'en occuper lorsque la classe fermait.

## I. L'opinion des parents face aux mesures sanitaires dans les écoles

Pour rappel, lorsque le questionnaire a été mis en ligne par la Ligue des familles, le 26 janvier 2022, la mesure qui prévalait alors dans les écoles était la fermeture d'une classe dès que 4 enfants étaient positifs au Covid 19. Plus tard le même jour, le Comité de Concertation avait décidé de mettre fin à cette mesure à partir du 28. Les classes/crèches ne ferment donc désormais plus et cela indépendamment du nombre d'enfants positifs. Toutefois, « *le pouvoir organisateur peut toujours prononcer une fermeture organisationnelle de quelques jours, si la situation de certaines classes ou d'une école le nécessite* »<sup>23</sup>. Des enfants sont par ailleurs toujours placés en quarantaine.

### 7 parents sur dix favorables à l'arrêt complet des fermetures de classe

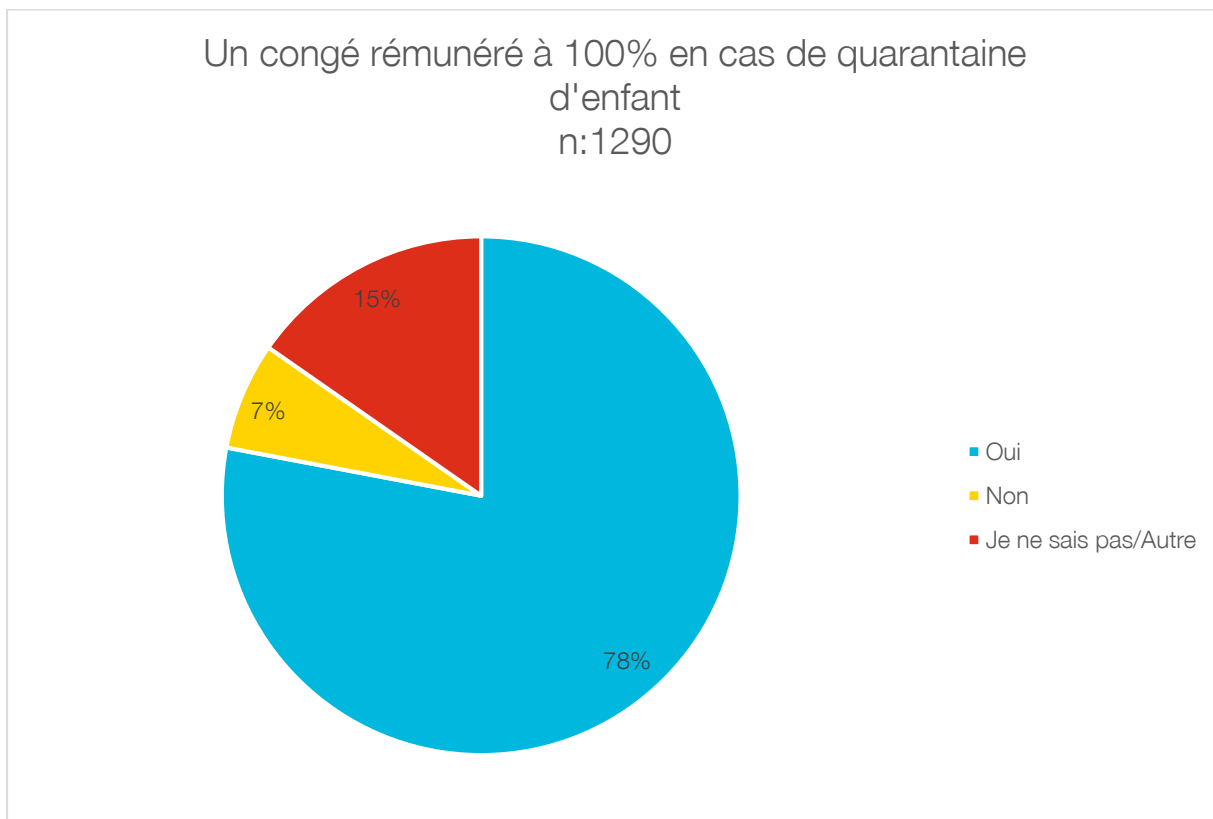
Comme indiqué plus haut, à partir du vendredi 28 janvier, les classes ont cessé de fermer quel que soit le nombre de cas positifs, avec le maintien du port du masque dès la 1ère primaire. Cette décision était attendue par 68% des parents.



<sup>23</sup> [http://www.enseignement.be/index.php?page=26823&do\\_id=8701](http://www.enseignement.be/index.php?page=26823&do_id=8701)

Pour 56% des répondant.e.s cette mesure aurait dû s'accompagner de la fin du port du masque pour les enfants – mesure prise finalement 4 semaines plus tard. Tandis que pour 12% des parents, elle aurait dû s'accompagner du maintien du port du masque pour les enfants à partir de 6 ans et d'une ventilation correcte.

## 8 parents sur dix demandent un congé rémunéré à 100%



Nous avons demandé aux parents s'ils étaient favorables à un congé rémunéré à 100% pour faire face à la fermeture de classe/crèche ou quarantaine d'enfants. Ils sont près de 78% à réclamer cette mesure. Seulement 6,7 % y sont défavorables.

Les femmes sont plus nombreuses à réclamer un congé rémunéré à 100% (79%) que les hommes (70%), ce qui semble logique puisqu'elles sont plus nombreuses à avoir recours à ce congé.

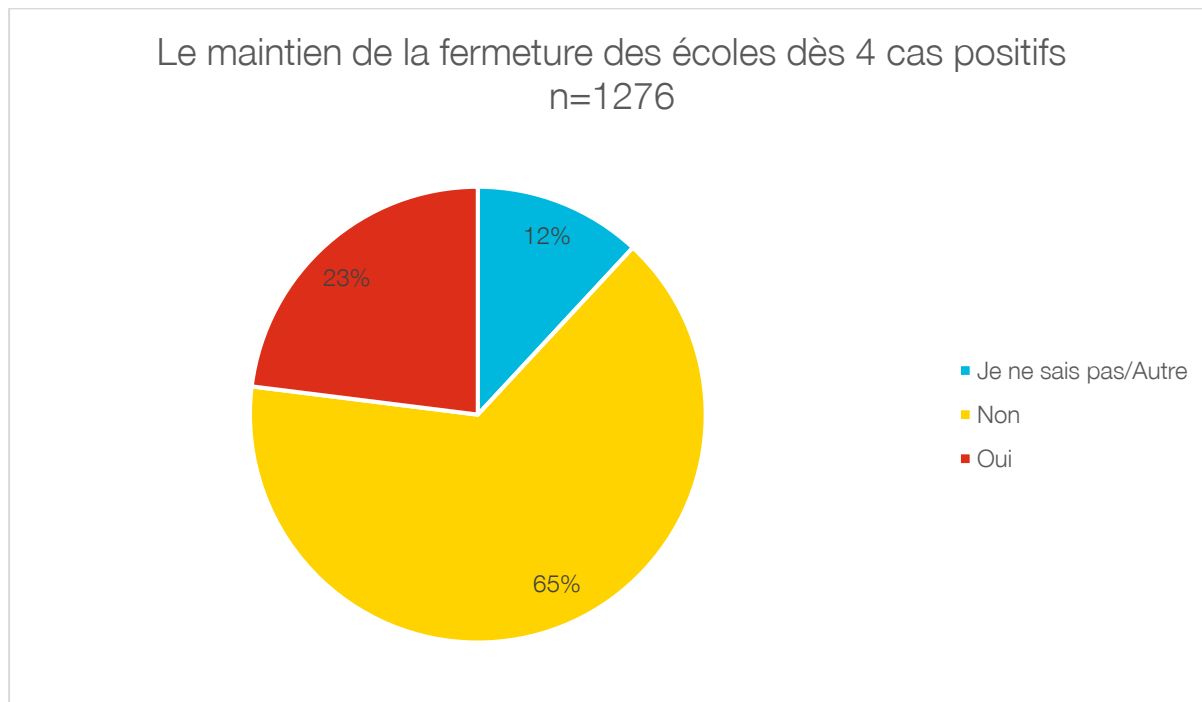
Parmi les parents qui soutiennent cette mesure, c'est particulièrement le cas des familles monoparentales qui sont 83% à la réclamer. Les familles monoparentales vivent une situation socio-économique difficile en temps normal : taux de chômage élevé, travail à temps partiel et recours au CPAS plus fréquent<sup>24</sup>... avec la pandémie ces difficultés se sont exacerbées.

Une famille monoparentale a pu s'exprimer sur la rémunération du congé en commentaire : « *Les parents solo qui n'ont pas de famille, qui doivent travailler sans pouvoir faire de télétravail sont laissés aux oubliettes car l'état semble penser que tout le monde fait du télétravail ou à des parents ou beaux-parents derrière, même si ce n'est pas la meilleure solution, ces personnes ont des solutions de garde. Mon fils est positif et je suis censée aller travailler, j'ai dû prendre un certificat médical pour moi-même. Ce n'est pas gérable à long terme. Un congé corona ok mais payé à 100% alors.* »

<sup>24</sup> Pour une photographie plus complète de leur situation : Institut pour un Développement Durable, « Les familles monoparentales dans l'espace Wallonie-Bruxelles : un état des lieux », Brève de l'IDD, n. 39, 14 mai 2020.

Les parents ayant eux-mêmes recouru au chômage temporaire corona sont également très nombreux à réclamer qu'il soit rémunéré à 100% (87%).

## Seuls 2 parents sur 10 favorables à la poursuite des règles (fermeture dès 4 cas positifs) qui étaient en vigueur



Nous avons demandé aux répondant.e.s s'ils étaient favorables à la poursuite des règles qui étaient alors en vigueur (fermeture des 4 cas positifs donc à l'époque).

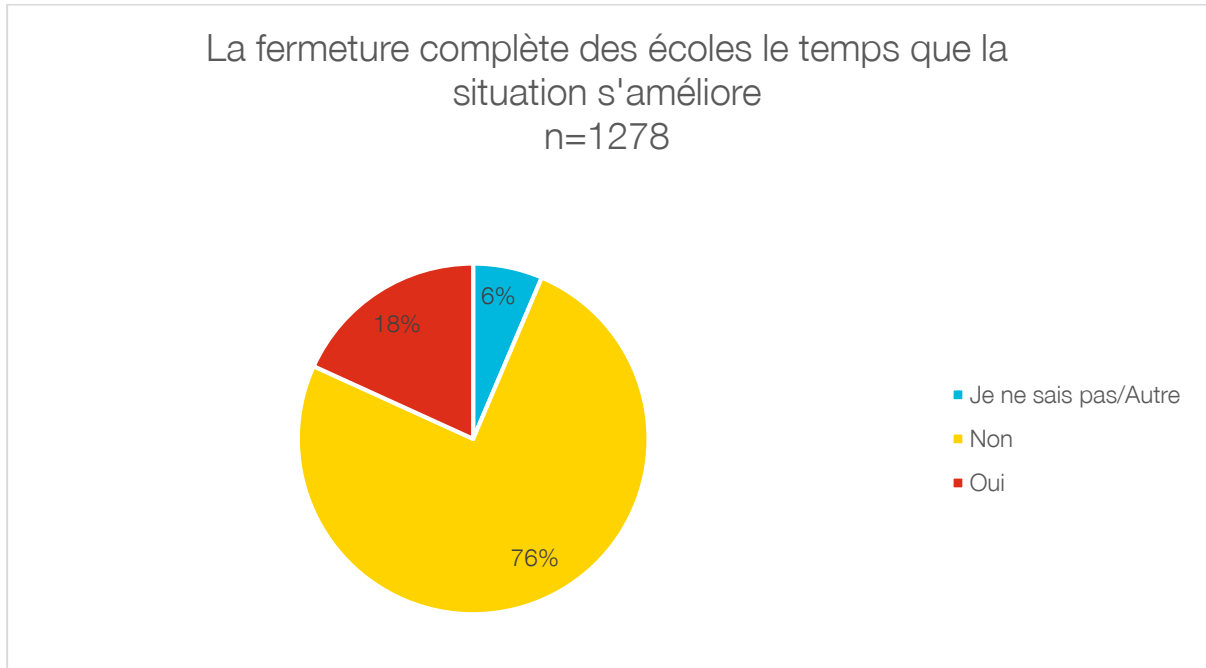
Ils sont 23% à avoir répondu par l'affirmative tandis que 65% des répondant.e.s n'étaient pas d'accord avec le maintien de cette mesure.

Parmi les parents qui ont répondu ne pas soutenir la poursuite des mesures, ce sont ceux ayant trois enfants ou plus qui sont plus nombreux (68,4%)<sup>25</sup>. Les réponses varient aussi en fonction du statut professionnel des parents. Ce sont les indépendant.e.s qui sont le plus défavorables au maintien des mesures (77,2%) que les salarié.e.s (67%) et les fonctionnaires (57%).

Le nombre de fois auxquelles les parents ont été confrontés à des fermetures de classes/crèches ou quarantaines d'enfants depuis le mois de septembre 2021, a également un impact sur les réponses. Au plus ils ont été confrontés à de telles situations, au moins ils souhaitent la poursuite des mesures en vigueur.

<sup>25</sup> Que ceux ayant deux enfants (66,7%) et un enfant (56,3%)

## Près de 8 parents sur 10 s'opposent à une fermeture totale des écoles



Nous avons aussi demandé aux parents s'ils souhaitaient que les écoles ferment totalement le temps nécessaire à ce que la situation sanitaire s'améliore. Il s'agit d'une mesure qui n'est pas du tout plébiscitée par les parents qui s'y sont montré défavorables à 76 %. Seuls 18% y sont favorables.

## J. Autres mesures mentionnées par certains parents

Nous avons demandé aux parents s'ils souhaitaient mentionner une autre mesure qu'ils jugeaient nécessaire et que nous n'avions pas abordée dans notre questionnaire (voir §H). Ils sont 414 à nous avoir répondu.

Les réponses des parents reflètent sans surprise le clivage qui existe actuellement dans notre société. Certains souhaitent voir levées toutes les mesures, d'autres fermer les écoles et rendre les quarantaines plus strictes. Les parents indépendants et fonctionnaires demandent ardemment un congé spécifique rémunéré. Il y a un constat sans équivoque qui ressort des commentaires des parents : ils sont inquiets pour la santé mentale de leurs enfants et leur propre santé mentale. Nous avons tenté regrouper les réponses des parents sous certaines catégories, mais il ne s'agit pas d'une liste exhaustive.

### **Des tests gratuits réguliers pour les enfants et des mesures d'hygiène renforcées dans les écoles**

De nombreux parents ont évoqué la gratuité des tests pour les enfants ainsi qu'un testing régulier: « *testing à charge de la fédération des élèves de toute l'école* », « *tester les enfants 1 à 2 fois sur la semaine à charge de la FWB* », « *le testing salivaire hebdomadaire et obligatoire par le centre de santé de l'école* ».

Mais aussi une hygiène renforcée des mains ainsi que la mise en place de systèmes de ventilation : « *installer des systèmes de ventilation dans toutes les classes de toutes les écoles. Je comprends que c'est un investissement, mais c'est à long terme et ça servira pour toutes les potentielles pandémies futures* », « *Détecteurs absents et système de ventilation totalement absents or nécessaire et auto test similaire à l'Allemagne* ».

A l'inverse, les parents demandent aussi que les enfants ne soient plus testés : « *Arrêter de tester sans arrêt les enfants; ne tester que lorsque symptômes* » nous précise un.e répondant.e ; un autre parent insiste sur le fait qu'il faut « *Laisser les médecins poser les diagnostics et arrêter les tests antigéniques* ».

### **La vaccination obligatoire**

Un nombre important de commentaires a trait à la vaccination des enfants et des adultes à caractère obligatoire ou non, des parents réclament : « *la vaccination obligatoire y compris pour les enfants* », « *accélérer le processus de vaccination des enfants* », « *la vaccination obligatoire pour tous (au-delà) de 18 ans* ».

### **La levée des mesures pour les enfants (surtout le port du masque) : plus de fermetures et retour à la vie normale**

De très nombreux parents invoquent également la levée totale des mesures pour les enfants, en particulier celle relative au port du masque pour les enfants âgés de 6 à 12 ans : « *une mesure qui garantirait à nos enfants une scolarité sereine : abandonner le port du masque obligatoire et toutes les restrictions dans les écoles* », « *lever sans condition toutes les mesures visant les enfants* », « *retour à la normale sans les masques* », « *une mesure qui supprime toutes celles actuellement mises en place dans les écoles* ».

A l'heure de clôturer cette analyse, le Comité de Concertation a finalement mis fin au port du masque pour les 6-12 ans à partir du 18 février. Une mesure qui ravit les parents donc.

Mais les parents évoquent aussi la question de la continuité pédagogique et la difficulté pour les enfants de faire des allers-retours entre l'école/la crèche et la maison constamment. Certains parents souhaitent qu'une aide psychologique spécifique soit mise en place pour les enfants.

*« Pour des petits en maternelle ou à la crèche c'est également très dur car le temps d'adaptation a été court (mon avant dernier est rentré à l'école en septembre et n'a eu que 2 mois de classe sur 4!) ; pareil pour le dernier à la crèche. Ils ont à peine le temps de s'habituer qu'on les force à rester à la maison, le retour à l'école ou à la crèche est encore plus difficile, on recommence tout à zéro (pleurs...) ».*

Certains parents demandent que le Gouvernement commence *« à se soucier du bien-être psychologique de nos enfants. On commence à relever des troubles psychologiques chez certains enfants (déprime, lassitude, plus envie d'apprendre ou aller à l'école, démotivation générale...) et c'est plutôt inquiétant. Cela ne semble pas trop préoccuper nos politiques... ».*

## **Un véritable congé rémunéré pour les parents fonctionnaires et indépendants**

Les parents réclament également d'avoir accès à l'équivalent du chômage temporaire corona pour ceux qui travaillent en tant qu'indépendant et fonctionnaires.

Et pour cause, comme relevé dans l'introduction de cette enquête, les parents indépendants peuvent prétendre au droit passerelle, mais uniquement sous certaines conditions strictes<sup>26</sup>. Un dispositif existe chez les fonctionnaires mais il est un peu différent : il s'agit d'un système en cascade dans lequel le télétravail est d'abord privilégié, même s'il y a des possibilités de dispense de prestations avec maintien de la rémunération.

*« Une dispense de service pour l'ensemble des fonctionnaires fédéraux, régionaux et locaux pour la garde d'enfants ou la mise en place d'un congé parental pour quarantaine des enfants. Le chômage ne couvre en effet pas les fonctionnaires ». « Une aide similaire au chômage temporaire accordé en cas de fermeture ou quarantaine pour les indépendants (mon mari et moi sommes tous deux indépendants) pourrait s'avérer utile dans certains cas ».*

Mais les parents invoquent également un congé rémunéré à 100% quel que soit le statut professionnel : *« des mesures de compensation de revenus à tout parent d'enfant scolarisé, quel que soit son statut professionnel », « un congé spécifique pour le fonctionnaire, un maintien de salaire à 100% pour tous les parents ».*

## **Des garderies lors des fermetures de classe et de crèches**

Les répondant.e.s ont également indiqué souhaiter la mise en place de garderies ou d'activités extrascolaires, en particulier pour les familles monoparentales et celles travaillant dans des secteurs essentiels : *« si fermeture, qu'il y ait au moins des garderies ou stages organisés pour les parents qui n'ont pas moyen de s'organiser ». « Maintenir un système de garde d'enfant minimal pour les parents solos (souvent maman seule et isolée ) qui n'ont pas d'autres solutions car travail obligatoire et nécessaire ». Quid des parents qui travaillent à l'hôpital ? ils ont besoin de garderies ! « Une réelle solution de garde pour les parents qui sont obligés de poursuivre leur activité (soins de santé dans mon cas) ».*

Certains répondants insistent pour que plus d'activités extérieures soient proposées aux enfants

## **Des informations claires et spécifiques à l'attention des enfants et des adultes**

Les parents souhaitent aussi des informations claires sur les règles d'application pour les autres membres de la famille et sur les éventuels tests qu'ils doivent effectuer lorsqu'un enfant est à la maison en raison de la fermeture

---

<sup>26</sup> Les travailleurs et travailleuses indépendant.e.s qui doivent interrompre complètement leur activité indépendante pendant au moins 7 jours civils consécutifs parce qu'ils doivent s'occuper de leur(s) enfant(s) suite à la mise en quarantaine d'une classe ou la fermeture de l'école/la garderie. Il doit s'agir d'enfants de 12 ans au maximum. Si l'enfant a plus de 12 ans, une justification spécifique et détaillée doit être donnée quant à la raison pour laquelle le parent doit s'occuper de l'enfant. Le travailleur ou travailleuse indépendant.e doit remplir les conditions du droit passerelle en cas d'interruption forcée.



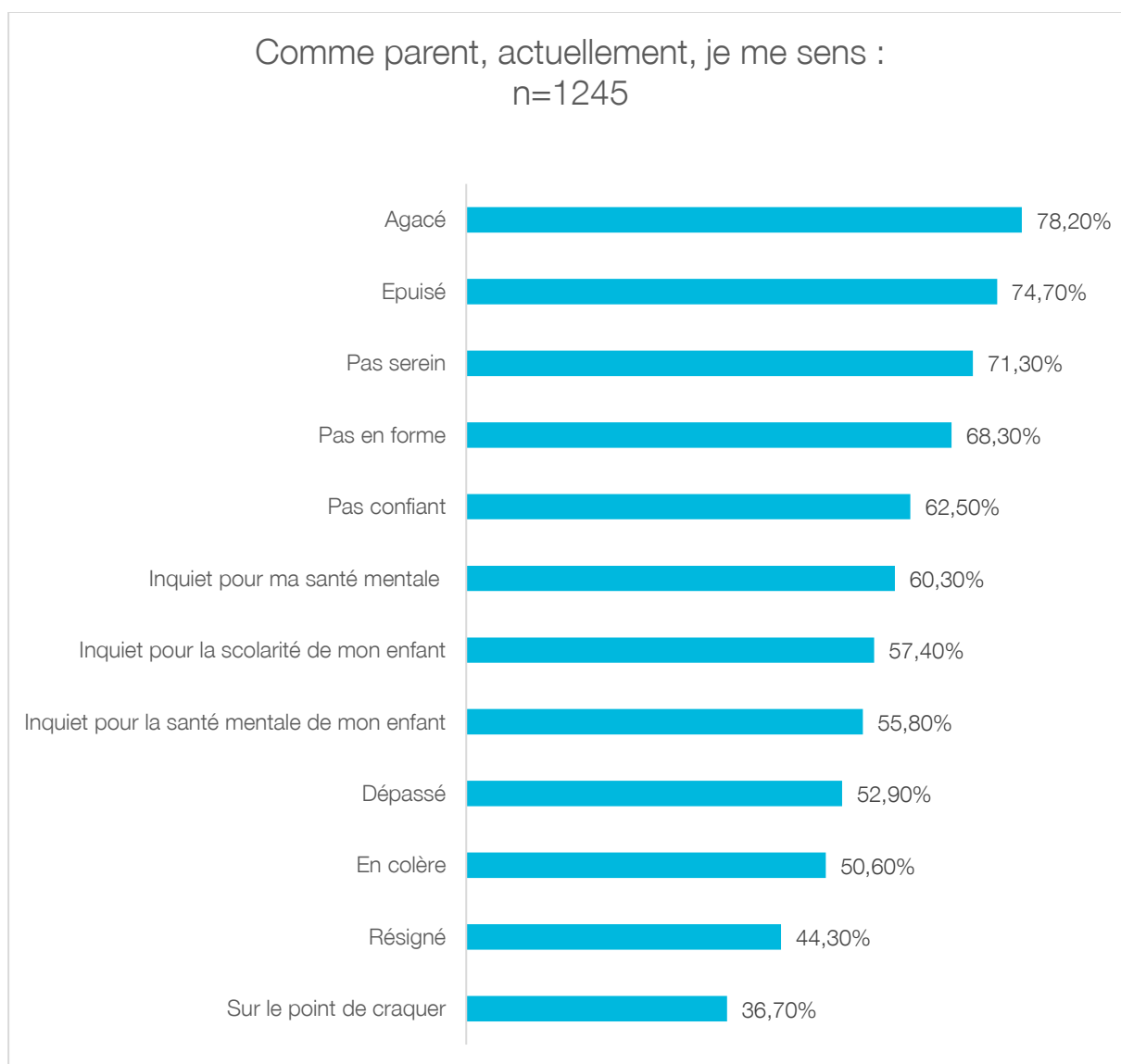
Comment s'organisent les parents confrontés aux quarantaines des enfants ?

de sa classe. Ils souhaitent que ces mesures soient expliquées aux enfants de manière didactique pour qu'ils puissent mieux comprendre également.

## K. Ressenti des parents

Après plus de deux ans de pandémie, le moins que l'on puisse dire c'est que les parents ont été mis à rude épreuve, devant sans cesse se réorganiser pour garder les enfants à la maison tout en devant travailler pour continuer à faire bouillir la marmite. A cet égard, de nombreux parents nous ont fait part de leur ressenti et de leur épuisement. Un.e répondant.e nous a fait part de son ras le bol en commentaire : « **je mets tout en œuvre pour que mes enfants puissent suivre leur scolarité (suivre les video conférences, faire ses devoirs etc) au maximum, mais ceci est complètement au détriment de mon travail où ça fait 2 ans que je rate tous mes objectifs** ».

Nous avons profité de notre questionnaire pour prendre la température de leur santé mentale et nous leur avons demandé comment ils se sentaient. Ils pouvaient répondre à chaque émotion par oui, par non, ou je ne sais pas. Les réponses ont été pour le moins explicites : les parents ne vont pas bien.



## Près de 8 parents sur dix se disent agacés et épuisés

78% des parents nous ont répondu être agacés par cette situation tandis que 75% se disent épuisés. Les répondant.e.s font face à « *constante réorganisation qui est un beau bordel énergivore pour des parents déjà épuisés* », comme a pu nous le préciser un.e répondant.e en commentaire libre. Un.e autre répondant.e nous indiquait que « *C'est la galère, l'épuisement et le travail doit continuer à être fait tout en gardant les enfants, donc on ne peut ni bien travailler ni bien s'occuper de nos enfants donc tout le monde en souffre* ». Ou encore se sentir dans un état de grande fatigue mentale à devoir travailler et garder les enfants.

Les parents font face à une explosion de leur charge mentale, beaucoup nous ont en font part en commentaire « *charge mentale explosive, faire son boulot et faire travailler/s'occuper de son enfant c'est éreintant* » nous expliquait l'un d'entre eux.

Parmi les parents qui se disent épuisés, les femmes sont plus nombreuses (76%) que les hommes (68%) tandis qu'ils se montrent légèrement plus agacés (80%) que les femmes (78%).

Aussi, au plus les parents ont des enfants au plus ils se sentent épuisés, 77% pour ceux de trois enfants et plus, 76% ayant deux enfants et 69% ayant un seul enfant. La tendance est la même concernant ceux qui se disent agacés, respectivement 42%, 36% et 30%.

## Plus de la moitié des parents sont dépassés et en colère

Plus de la moitié d'entre eux se sent dépassée (52,90%) et en colère (50,60%). Les parents nous ont précisé qu'ils ne se sentaient ni sereins (71,3%), ni en forme (68,3%) et ne se sentent pas confiants (62,5%). Un parent nous a précisé en commentaire libre ne se sentir « *pas serein sans cesse s'adapter et stressant pour le boulot* ».

## 6 parents sur dix inquiets pour la santé mentale de leur enfant et la poursuite de sa scolarité

Plus de la moitié des parents se disent inquiets pour la santé mentale de leur enfant (55,8 %) et pour sa scolarité (57,4%), en particulier les hommes qui sont 64 % contre 56% des femmes. Les parents de familles nombreuses (trois enfants et plus) se montrent aussi plus inquiets pour la scolarité (65%) et la santé mentale (60%) de leur enfant.

Mais les parents sont aussi inquiets pour leur propre santé mentale (60%). Un.e répondant.e nous a signalé en commentaire que pour lui.elle cette situation équivalait à « *un casse-tête épuisant avec un impact sur ma santé mentale et mon job* ».

Les femmes sont plus nombreuses à s'inquiéter de leur santé mentale (61%) que les hommes (56%). Elles sont également plus sur le point de craquer que les hommes. Elles sont 37% à se sentir sur le point de craquer contre 35% des hommes.

## L. Résumé de la situation en une phrase par les parents

887 parents nous ont laissé des commentaires pour exprimer comment ils ressentaient l'organisation de la garde d'enfant suite à la fermeture de sa crèche/classe.

Les mots « galère » « stress », « pression » « chaos » et « calvaire » reviennent énormément. Les parents parlent aussi beaucoup de « débrouille » et de « casse-tête » pour décrire la situation actuelle. Les parents font face à un « *challenge familial se soldant par un épuisement physique et psychique* ».

« *C'est stressant et fatigant de dépendre d'autres personnes qui ne sont pas toujours à l'aise de prendre le risque d'avoir le covid, de ne pas aller bosser sereinement* », nous a expliqué un.e répondant.e. « *Nous avons en permanence un stress (épée de Damoclès) au-dessus de notre tête* », nous précise l'un d'eux. « *C'est complètement chaotique, on doit s'organiser au jour le jour tellement tout change* » complète un autre.

Un.e répondant.e ajoute « *chaque jour est incertain, serons-nous appelés ce jour par l'école ou la crèche? Comment allons-nous encore nous organiser? Impossible de prévoir des activités/rdv quelques jours à l'avance, difficile de structurer les journées de travail en jonglant avec les changements d'organisation de dernière minute. Tout cela est usant moralement aussi* » un autre parent nous dit qu'il s'agit d'un « *stress permanent de devoir trouver des solutions* ».

D'autres parents évoquent un véritable « *parcours du combattant* », ou « *de bricolages à tous les étages qui a atteint ses limites* » ou de l'organisation du quotidien devenue « *kafkaïenne* ».

Aussi, les répondant.es nous expliquent faire face à « *des disputes conjugales, des stress intenses...* », « *on est obligés soit de "mettre en danger" des grands-parents, soit de renoncer à la limitation de l'exposition aux écrans* ».

Les parents s'inquiètent aussi pour la scolarité de leurs enfants : « *Je m'inquiète beaucoup pour le décrochage de mon plus jeune qui a appris à lire en période covid (retard accumulé) et qui n'est pas autonome pour un travail à la maison* », « *C'est srtt [surtout] la scolarité de mes enfants qui m'inquiète* »

Les répondant.e.s ont aussi pu exprimer en commentaire la difficultés qu'ils ont à télétravailler tout en gardant les enfants : « *Télétravail position inconfortable entre travail, enfants ; ce qui aboutit à une insatisfaction et des tensions* », « *fatigue mentale de combiner télétravail et garder les enfants* », « *la débrouille, le chaos, comment travailler ou télétravailler avec des enfants à la maison et gérer leurs "devoirs"...c'est être un petit couteau suisse multifonction* », « *je dois faire école pour mon enfant la journée, puis rattraper mon retard de travail les soirs et les week-end...* » « *Un combat de chaque jour pour télétravailler et répondre aux besoins de mon enfant* », « *L'enfer de devoir télétravailler avec des enfants de 2 et 4 ans à la maison, il faut arrêter de penser que parce qu'on peut travailler depuis la maison tout va bien... quelle pression on a de tout faire en même temps* ».

Les répondant.e.s nous ont également fait part des difficultés financières auxquels ils étaient confrontés par cette situation : « *Mission impossible. Je suis seule avec mes jumeaux de 3 ans. Je ne sais même pas faire de courses puisqu'ils sont en quarantaine. Je ne peux pas les laisser seuls chez moi, donc c'est la débrouille avec les livraisons de repas qui coûtent cher. On ne pense pas aux familles monoparentales qui n'ont pas de soutien/d'aide extérieur* ».

Les parents qui travaillent en tant qu'indépendants ont le sentiment de devoir sacrifier leur vie professionnelle pour pouvoir s'occuper de leurs enfants : « *Sacrifice de ma carrière pro (indépendante) avec une perte de revenus pour me rendre disponible* », « *En tant qu'indépendante et avec mon secrétariat social qui ne répond jamais au téléphone pour savoir si j'ai des droits au chômage temporaire, je suis dans une galère financière sans nom...* », « *Quand on est indépendant, on ne peut pas juste arrêter de travailler le temps de la quarantaine, ce n'est possible ni économiquement ni vis-à-vis des clients* ».

Les parents estiment devoir « *arrêter de vivre pour prendre le relais* », ou de « *jongler, au détriment de tout le monde* ».

## M. Conclusion

Depuis deux ans les parents doivent sans cesse se réorganiser pour garder les enfants tout en devant continuer à travailler.

Ils ont d'abord été totalement confinés avec les enfants pendant 2 mois et demi tout télétravaillant ou en devant travailler à l'extérieur comme ils le pouvaient. Après plusieurs semaines de plaidoyer de la Ligue des familles, ils ont pu souffler un peu via le congé parental corona. Mais ce congé est arrivé assez tard et sa faible rémunération a été un gros obstacle pour la majorité des familles. A partir du 1er octobre 2020, le congé parental corona s'est transformé en un chômage temporaire corona, à prendre immédiatement et sans accord de l'employeur.euse. Les parents ont pu compter sur une meilleure rémunération, 70% du salaire brut plafonné. Un dispositif imparfait vu la perte de revenus générée mais un dispositif essentiel pour offrir une solution pour les parents

Après le confinement, les enfants ont pu retourner à l'école mais un nouveau challenge pour les parents est apparu, à savoir celui devoir jongler entre les fermetures de classes ou les quarantaines d'enfants pour une autre raison. Encore fallait-il comprendre les différentes mesures qui sont applicables dans les établissements. Sans cesse un défi de réorganisation : « Un cauchemar d'organisation et des impacts financiers trop sous-estimé », nous explique un parent en commentaire.

Depuis le mois de septembre 2021, ce ne sont pas moins de neuf parents sur dix qui ont été confrontés à une fermeture d'école, de crèche ou une quarantaine d'enfant. Entre le 10 janvier 2022 et le 28 janvier 2022 – soit sur une période de trois semaines, c'est 41% des parents qui l'ont été.

Face à l'explosion des fermetures de classe, crèche ou des quarantaines d'enfants, la Ligue des familles a cherché à savoir si le chômage temporaire corona – à propos duquel il n'y a pas de données officielles publiées - est toujours une formule qui convient aux parents et comment mieux répondre à leurs besoins.

L'enquête nous a révélé que deux parents sur dix avaient eu recours au chômage temporaire corona. A noter que les indépendants et les fonctionnaires n'y ont pas droit. Les premiers pouvant faire appel au droit passerelle et les deuxièmes à un dispositif en cascade au sommet duquel se trouve le télétravail.

Parmi les parents qui n'ont pas eu recours à ce dispositif, pour 2 parents sur dix c'est en raison de la perte de revenus importante, en particulier pour les familles monoparentales. Il ne faut pas non plus perdre de vue les raisons liées à la culture de l'entreprise qui ont empêché des parents d'utiliser le chômage temporaire corona alors qu'ils y avaient droit. De nombreux parents nous ont fait part de ces difficultés en commentaire, ne se sentant pas libre de faire appel à ce dispositif par crainte de représailles professionnelles ou l'employeur proposant des alternatives illégales.

Il ne faut pas sous-estimer non plus la difficulté de continuer à s'absenter du travail lors de chaque quarantaine d'enfant, même si l'on connaît le dispositif de chômage temporaire, qu'on y a droit et qu'on travaille dans un milieu où l'on n'a pas ressenti de pression par rapport à cela. Le chômage temporaire pour quarantaine d'enfant est imparfait. Il n'en est pas moins indispensable quand les parents sont au bout de toutes les autres solutions possibles.

Lorsque les parents font face à une fermeture de classe, crèche ou à une quarantaine d'enfant, nombre d'entre eux télétravaillent avec leurs enfants. 7 parents sur dix nous ont indiqué s'organiser de la sorte. Cela est très interpellant lorsqu'on connaît les difficultés que cela représente pour les parents qui sont contraints de cumuler quatre journées en une seule (école-travail-tâches ménagères-soins aux enfants). Les parents sont logiquement totalement au bout du rouleau : 8 sur dix se sentent épuisés et agacés.

Aussi, les parents culpabilisent car faute de pouvoir s'occuper de leurs enfants, les heures de ces derniers devant les écrans ont explosé. Un.e répondant.e nous a fait savoir en commentaire qu'elle ressentait une « énorme culpabilité dans le fait de ne pas m'occuper des enfants quand je dois télé travailler (tv à gogo alors que je suis contre en principe) ». La Ligue des familles ne cessera de le répéter, s'occuper de ses enfants tout en devant travailler, c'est une équation impossible.

## Comment s'organisent les parents confrontés aux quarantaines des enfants ?

Les parents confient également les enfants aux grands-parents (dans 36% des cas), qui sont pour la plupart d'entre eux (74%) âgés de 65 ans et plus (75 ans et plus même dans 12% des cas). Ce qui ne manque pas d'interpeller alors qu'un des objectifs de la fermeture des classes est de protéger les personnes les plus à risque. En commentaire, les parents indiquent culpabiliser de faire prendre des risques à leurs parents mais ne pas avoir d'autre solution.

Les répondant.e.s ont également indiqué devoir utiliser leurs jours de vacances annuelles (36%), ce qui devient de plus en plus problématique lorsqu'on sait que depuis janvier 2022, 27% des parents ont déjà été confrontés à cette situation à 3 reprises ou plus. 1 parent sur dix s'est vu contraint de laisser son enfant seul.

Nous avons demandé ce que les parents pensaient des mesures en vigueur et ce dont ils avaient besoin. La réponse est sans équivoque : 8 parents sur dix réclament un congé rémunéré à 100%, y compris les indépendants et les fonctionnaires. 7 parents sur dix accueillent favorablement l'arrêt des fermetures d'école qu'importe le nombre de cas positifs.

Malgré la nouvelle mesure selon laquelle les écoles ne doivent plus systématiquement fermer, indépendamment du nombre d'enfants positifs, il n'en reste pas moins que dans des cas de circonstances exceptionnelles et après concertation locale, le PMS peut encore décider de fermer la classe (c'est aussi le cas pour des raisons organisationnelles, trop de professeurs malades par exemple). Il est évident que des classes continuent et vont continuer à fermer tant que le covid 19 continuera de circuler. Des quarantaines d'enfants subsisteront encore également.

Les parents ont toujours besoin d'être soutenus et travailler avec les enfants à la maison n'est toujours pas une solution satisfaisante, loin de là. Or, si rien ne change, le chômage temporaire corona cessera d'être appliqué au-delà du 31 mars 2022. La Ligue des familles appelle d'ores et déjà le Gouvernement à prolonger ce dispositif essentiel, mais également à le rémunérer à 100% afin que tous les parents puissent effectivement y accéder. Elle plaide également pour qu'un dispositif tout à fait similaire soit accessible aux indépendant.e.s et aux fonctionnaires, ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle

**Mars 2022**

Lola Galer avec le Service études et actions politiques

[l.galer@liguedesfamilles.be](mailto:l.galer@liguedesfamilles.be)

Avenue Émile de Béco, 109 1050 Ixelles  
02/507 72 11

 Le Ligueur des parents

[info@liguedesfamilles.be](mailto:info@liguedesfamilles.be)  
[www.liguedesfamilles.be](http://www.liguedesfamilles.be)

 @LigueDfamilles

**la ligue  
des familles**  
citoyenparent